



Quand et comment partir dans situation délicate ?

Par Roberta88

Bonjour,

Merci par avance pour vos lumières et pardon pour la naïveté des questions.

Madame et monsieur sont très âgés, mariés depuis des décennies. Elle songe à divorcer. Elle ne perçoit pas de retraite. Elle a été au service de monsieur toute sa vie et n'a jamais travaillé. Toute communication est rompue, il ne parle quasiment plus depuis des années. Nous ignorons de quoi il est réellement capable, s'il soupçonne qu'elle songe à divorcer. Il n'est pas physiquement violent et elle n'a pas de raisons d'aller déposer une main courante. Nous avons des raisons d'être inquiets malgré tout.

C'est un couple qui a beaucoup d'argent et lui, il y tient plus que tout. Nous craignons qu'il bloque tous les comptes. Elle veut un moyen de subsister jusqu'au jugement et payer ses frais d'avocat. Madame a des comptes ouverts à son nom pendant le mariage. Nous avons pensé qu'elle pourrait transférer cet argent avant que monsieur bloque tout, pour tenir quelque temps en faisant attention, et demander un divorce pour altération définitive du lien conjugal.

Question 1 : Nous pensons qu'elle devrait être partie de la maison quand monsieur apprendra qu'elle va demander le divorce. Est-ce possible sans la mettre en tort ?

2 : Nous pensons même qu'elle devrait contacter un avocat une fois partie de la maison. Monsieur pourrait le découvrir (il fouille, espionne, surveille le téléphone, fait des choses en cachette...). Est-ce possible sans la mettre en tort ?

3 : Peut-elle prendre l'argent sur le compte à son nom ou surtout pas, parce qu'il appartient "au couple" et cela lui causerait du tort au final ?

4 : Si elle ne doit pas prendre l'argent, comment survivre en attendant le divorce, sachant qu'il va certainement tout bloquer ? Peut-elle espérer percevoir quelque chose rapidement ?

5 : Combien de temps monsieur peut-il faire traîner le divorce si c'est ce qu'il choisit de faire ? Existe-t-il un délai maximal ?

Merci.

Par kang74

Bonjour

C'est bien de penser , mais vous n'êtes pas avocat .

Elle peut et surtout doit voir un avocat qui la conseillera au mieux, elle lui parlera de ses peurs, elle lui amènera le maximum de justificatif de revenus/comptes qu'elle peut déjà mettre en copie à l'abri quelque part .

Bien évidemment elle n'a pas à faire un rapport de ses actions à son mari avant que les choses se mettent en place du point de vue de la justice (ça prend du temps)et bien évidemment elle change tous ses mots de passe en attendant .

Il est possible qu'elle ait droit à l'aide juridictionnelle mais ce n'est pas forcément la bonne solution , notamment si pendant le divorce elle récupère des fonds qui justifie le retrait de cette aide (c'est un peu bête de partir sur un divorce au rabais si au final elle doit payer plein pot)

En effet, si elle est mariés sans contrat de mariage tous les biens et tout ce qu'il y a sur les comptes sont aux deux , qu'importe qu'il soit à son nom ou au sien .

Pendant toute la procédure de divorce, si elle n'a aucun revenus, Monsieur devra payer une pension de secours pour que les deux membres du couple aient les mêmes possibilités financières (pension de secours) : le juge peut très bien lui accorder la jouissance du bien, histoire qu'elle ne se retrouve pas à la rue .

Donc vu la situation, Monsieur n'a aucune raison de faire traîner le divorce, et s'il le fait, cela n'empêchera pas que le juge décide de mesures temporaires pour qu'ils vivent séparément et obliger Monsieur à assumer une partie de ses charges à elle .

Et le divorce pourra avoir lieu 1 ans après et en tout cas elle vivra séparément de lui dès la première audience (ONC)
Donc la seule solution pour aller vite, pour qu'elle défende ses intérêts c'est d'aller voir un avocat en première

consultation (elle peut très bien retirer l'argent en liquide) lui expliquer tout cela pour qu'elle puisse payer ensuite ses honoraires de façon " safe" .

Il lui conseillera peut être de prendre des " vacances" chez les uns ou les autres mais tout en faisant le point sur la situation pour que ce soit dans son intérêt à elle .